comité—quand nous envisageons la question d'un drapeau national, il ne s'agit pas d'incorporer dans cet emblème tout ce que notre histoire peut avoir de glorieux. Il faut en arriver à une définition aussi technique et aussi simple que possible de ce que doit être et de ce qu'est un drapeau.

Un drapeau, c'est un signal, c'est un message pour identifier celui qui le porte; et il n'est pas question d'y rappeler des antécédents historiques ni de tenter de l'encombrer de toutes sortes de signes qui rappelleraient l'histoire du pays qu'il cherche à identifier.

Ce drapeau doit être identifié instantanément. Par conséquent, il doit être simple. Il doit ensuite porter un symbole familier. Nous avons relevé, au cours de ces nombreuses séances, des précédents dans l'histoire tant du Bas-Canada que du Haut-Canada, qui indiquaient que, spontanément, dans les deux Canada, les Canadiens qui désiraient s'identifier, avaient toujours arboré une feuille d'érable.

Voilà pourquoi la première conclusion inéluctable à laquelle en sont venus les membres du comité—et je dirai même les honorables représentants conservateurs qui en faisaient partie—c'est que l'emblème du Canada est la feuille d'érable.

Un peu plus tard, nous avons abordé le problème d'un point de vue un peu plus légal, si l'on veut. A ce moment-là, je me souviens que, bien candidement, j'ai fait remarquer à mes amis conservateurs qu'ils avaient eux-mêmes apporté à ce problème une contribution exceptionnelle que je me scandalisais, moi pour un, de les voir renier maintenant qu'il s'agit de prendre une décision qui entérinera ce que la tradition a déjà imposé.

En effet, si l'on consulte l'histoire d'une façon très sommaire au sujet de cette question relative à un emblème pour le Canada, on se rend compte à la suite des études du comité, que l'armée a choisi plus de 400 insignes militaires portant la feuille d'érable et qu'un gouvernement conservateur, en 1921, a demandé à Sa Majesté le roi de proclamer ce qu'était l'emblème du Canada. Or, à ce moment-là, dans les armoiries du Canada, l'emblème a été choisi: trois feuilles d'érable sur une seule tige.

Il s'est élevé, au début, une discussion sur la couleur de ces feuilles d'érable. Justement, en 1957, sous un régime de nouveau présidé par un premier ministre conservateur, on a changé la couleur de ces feuilles, qui étaient vertes, et on a établi qu'elles devaient être rouges. Et plus récemment, en 1962, le gouvernement, présidé par l'actuel très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), a de nouveau suggéré que la reine elle-même incorpore à son drapeau personnel, à titre de

reine du Canada, les trois feuilles d'érable rouges sur une seule tige.

Par conséquent, je pose de nouveau la question à mes amis les conservateurs: pourquoi, aujourd'hui, reniez-vous l'apport important que vous avez fourni dans nos efforts pour choisir un emblème distinctif pour le Canada?

Nous avons donc établi, d'abord, que l'emblème du Canada devait être la feuille d'érable. Nous l'avons établi parce que c'est un emblème que les Canadiens, spontanément, je le répète, s'étaient choisi, et aussi parce que c'est un emblème qui est connu partout.

Je me souviens qu'au cours de nos discussions, alors que l'on reprenait les termes faciles d'éloquence que l'on a entendus si souvent à la Chambre, où l'on rappelait que les soldats canadiens étaient morts en combattant pour cet emblème que l'on appelle le Red Ensign, nous avons demandé à l'un des nôtres, qui était sur la ligne de feu pendant la dernière guerre, si c'était vraiment la vérité. Il nous a avoué que, non seulement dans les temps contemporains, les armées n'arborent pas de drapeau au moment où elles vont se battre, mais que même les officiers se déparent des insignes de leur rang, de facon que rien ne puisse identifier la brigade ou la division qui est au combat.

Et nous avons également entendu le témoignage d'une personne qui revenait de visiter les cimetières des soldats canadiens à l'étranger. Cette personne nous a dit que sur chacune des croix blanches qui marquaient les tombeaux des soldats disparus, il y avait une feuille d'érable qui indiquait que ce soldat était canadien.

J'ai dit, monsieur l'Orateur, que nous étions arrivés inévitablement par la logique à ce choix que nous présentons aujourd'hui. Il en a été de même pour les couleurs du drapeau. Encore là, nous avons puisé l'inspiration à cette proclamation qui établissait, en 1921, les couleurs du Canada.

Je sais que cet après-midi, on a demandé à un député qui appuyait cette motion du comité du drapeau, quelle partie de la proclamation indiquait que les couleurs canadiennes étaient le blanc et le rouge. Ce n'est pas dans la proclamation elle-même qu'on trouve ce renseignement mais bien dans l'interprétation des armoiries du Canada.

C'est à ce moment-là que nous avons demandé des experts en héraldique pour nous expliquer à nous, profanes dans ces questions, comment nous devions interpréter les armoiries. C'est également par la logique que nous avons trouvé la place réservée à ce souvenir historique, cette généalogie dont parlent mes amis d'en face. C'est là, dans les armoiries canadiennes qu'on doit les trouver.

Si on les examine comme il faut, on y voit le lion des Plantagenet, le lion d'Écosse, la